

# L'ÉNERGIQUE

PRINTEMPS/ÉTÉ 2016  
VOLUME 10 | NUMÉRO 1



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078

[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)

L'Énergique est le bulletin d'information de l'AQCIE. Il est publié périodiquement à l'intention des membres et partenaires de l'Association. Toute reproduction est autorisée à condition d'en mentionner la source et de nous en informer au [dg@aqcie.org](mailto:dg@aqcie.org)

## TABLE DES MATIÈRES

### *Mot du président*

- De grands changements auxquels les industriels doivent participer** ..... 2  
*Par Michel Gariépy, président du Conseil de l'AQCIE et  
Chef entretien électrique-instrumentation et Énergie, CEZinc*

### *Mot du directeur exécutif*

- Une politique énergétique qui promet** ..... 4  
*Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIE*

### **La politique énergétique du Québec 2016-2030**

- Entre un sentiment de déjà-vu et une ouverture sur une gestion  
moderne et indépendante** ..... 11  
*Par Normand Mousseau  
Professeur au Département de physique et titulaire de la Chaire de recherche  
de l'Université de Montréal sur les matériaux complexes, l'énergie et les  
ressources naturelles. Il fut co-président de la Commission sur les enjeux  
énergétiques du Québec.*

### **Stopper le déclin de l'industrie lourde au Québec ?**

- Le point sur les incitatifs gouvernementaux** ..... 15  
*Jean Matuszewski, économiste et président, E&B DATA*

- Suivi des prix à l'exportation** ..... 17

*Par Olivier Charest, directeur énergie, Canada  
Alcoa – Groupe Produits primaires et  
Trésorier de l'AQCIE*

- Quoi de neuf à la Régie?** ..... 19



Mot du président

## De grands changements auxquels les industriels doivent participer

Par Michel Gariépy  
Président du Conseil de l'AQCIE et  
Chef entretien électrique-instrumentation et Énergie  
CEZinc

Longuement attendue, la Politique énergétique du Québec 2030 (la « Politique ») est maintenant connue. La création d'un nouvel organisme, dont le nom n'est pas précisé dans la Politique mais qui a déjà été baptisé Transition énergétique Québec dans les médias, est au cœur de l'atteinte des objectifs ambitieux de cette politique<sup>1</sup>. Voici pourquoi les grands industriels actifs au Québec doivent y avoir leur place, et comment.

### UN MANDAT D'UNE ENVERGURE IMPRESSIONNANTE

Si j'écrivais plus haut que le nouvel organisme, Transition énergétique Québec (TEQ), se situe au cœur de la nouvelle politique, c'est notamment en raison de l'étendue étonnamment vaste des responsabilités que l'on entend lui confier.

Notons que l'AQCIE a maintes fois demandé, dans les mémoires déposés au cours des dernières années, le regroupement sous un seul organisme de toutes les initiatives d'efficacité énergétique des différents ministères, organismes et distributeurs d'énergie. Notre demande semble avoir été entendue, puisque le TEQ serait notamment responsable de<sup>2</sup>:

- *coordonner la mise en œuvre de tous les programmes d'efficacité, de substitution et d'innovation énergétiques en finançant notamment les entreprises de technologies vertes;*
- *offrir des services directs, tels que des services de financement aux consommateurs et aux entreprises, des garanties de prêt, du financement à bas taux d'intérêt et des services d'information à la population;*
- *conseiller le gouvernement, de façon proactive, sur les normes et règlements, les mesures d'écofiscalité et les éléments pouvant influencer la consommation énergétique des ménages et des entreprises, y compris celle du gouvernement;*
- *assurer l'atteinte des cibles minimales du gouvernement en termes d'efficacité énergétique et proposer des cibles additionnelles au besoin;*
- *coordonner la mise en œuvre des programmes qui lui sont dévolus par le gouvernement;*

- *travailler à rendre les infrastructures publiques des secteurs de l'éducation et de la santé plus sobres en carbone, en collaboration avec les milieux concernés;*
- *observer et analyser l'état de la situation énergétique du Québec et la progression de sa transition au regard des objectifs du gouvernement;*
- *veiller à la reddition de comptes par la compilation, la validation et la diffusion de données sur les résultats observés par rapport aux cibles fixées.*

### UNE RÉGLEMENTATION À REDÉFINIR

Outre l'envergure du mandat, et des moyens dont le TEQ disposera – on parle de 4 milliards \$ à l'horizon 2030 – la réglementation de cet organisme et de ses activités doit encore être précisée. La Politique prévoit que la Régie de l'énergie ait à se prononcer sur le plan directeur du TEQ et sur la pertinence de ses budgets. Mais comme le TEQ « *cernera les barrières réglementaires ou normatives aux initiatives privées ou publiques qui s'inscrivent dans les objectifs de la présente politique énergétique et proposera les changements appropriés aux ministères titulaires de ces responsabilités* »<sup>3</sup>, il y a lieu de craindre certains arbitrages difficiles.

Du reste, la Politique annonce « *plusieurs modifications substantielles à la Loi sur la Régie de l'énergie qui viseront entre autres à élargir ses pouvoirs et à simplifier les processus* »<sup>4</sup>, l'AQCIE entend porter une attention particulière à l'« *arrimage* » à prévoir entre les prérogatives du TEQ et celles de la Régie, comme elle l'a déjà souligné dans l'un de ses commentaires éditoriaux<sup>5</sup>.

1. [Une nouvelle offre en efficacité énergétique au bénéfice des consommateurs](#), document synthèse, Politique énergétique 2030

2. [L'énergie des Québécois Source de croissance](#), Politique énergétique 2030, P. 26

3. Op. cit. P. 27

4. Op. cit. P. 30

5. [Un arrimage à surveiller](#), 22 février 2016

## UN CONSEIL D'EXPERTS, NON DE GROUPES DE PRESSION

À l'égard de la direction du TEQ, la Politique précise que le gouvernement souhaite que son conseil d'administration soit composé d'experts et non de représentants de groupes de pression. L'AQCIE soutient cette décision, dans la mesure où une pluralité d'expertise s'y retrouvera.

Comme en témoigne la place centrale qu'occupent les consommateurs industriels au sein du réseau Écolectrique d'Hydro-Québec, regroupant les chefs de file de l'efficacité énergétique, une partie importante de l'expertise en la matière se retrouve chez les industriels. Il serait donc normal, et nécessaire, d'inscrire au mandat du comité de nomination indépendamment la nécessité de retenir certains experts provenant du milieu industriel.

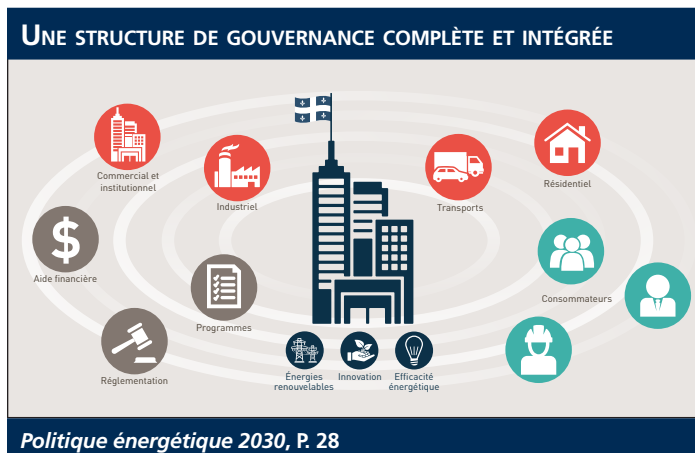
## TABLE DES PARTIES PRENANTES

La Politique prévoit aussi la constitution d'une Table des parties prenantes jouant un rôle conseil auprès du TEQ. Cette Table aura pour objectif de simplifier le processus d'approbation du plan directeur du TEQ par la Régie de l'énergie en « *sollicitant une participation active des parties prenantes aux activités de l'organisme en amont* »<sup>6</sup>. La solution ainsi proposée vise à remplacer les audiences tenues devant la Régie sur les cibles de réduction de la consommation d'énergie. En l'absence de consensus, la Régie pourrait retrouver son rôle, si l'on s'en fie aux informations ayant circulé avant le dépôt de la Politique. Un autre élément invitant à surveiller l'« arrimage » entre le TEQ, la Table des parties prenantes et la Régie.

La Politique ne précise pas la composition de cette Table des parties prenantes. Il nous semble cependant essentiel que les industriels y soient présents, soit par la voix des associations qui les représentent, dont l'AQCIE, soit par une représentation significative des entreprises elles-mêmes.

Il faut se souvenir que plusieurs des gains d'efficacité énergétique les plus marquants des dernières années sont le fait des industriels actifs au Québec. Ils seront certainement mis à contribution, de nouveau, pour réaliser une partie importante des gains additionnels souhaités par le gouvernement.

6. Op. cit. P. 28



## LA CONJONCTURE EXIGE LA PARTICIPATION DES INDUSTRIELS

Même en période de forte croissance économique, l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique énergétique nécessiterait une participation active des grands industriels.

Cependant, le contexte actuel se caractérise par l'incertitudes des marchés mondiaux, l'annulation en cascade des grands projets industriels annoncés au cours des dernières années au Québec, et l'impératif d'une compétitivité toujours plus grande pour les industriels déjà actifs au Québec. Les cibles, plans, programmes et mesures de la Politique énergétique 2030 doivent tenir compte de cette réalité qui risque de perdurer pendant cette période.

L'une des meilleures façons d'en tenir compte, c'est d'assurer la présence des industriels dans les différents forums. Nous avons d'ailleurs écrit en mars dernier une lettre à cet effet à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, responsable de l'application de cette politique.

Puisque les gains d'efficacité et la réduction de l'empreinte environnementale sont aussi des impératifs concurrentiels, Les industriels apporteront leur contribution avec enthousiasme, d'autant plus grand qu'ils auront eu l'occasion d'offrir leur expertise et de prendre part aux décisions qui les touchent directement.

Tous en profiteront, car les consommateurs industriels d'électricité sont des moteurs économiques essentiels au développement des régions et de l'ensemble du Québec. ■





Mot du directeur exécutif

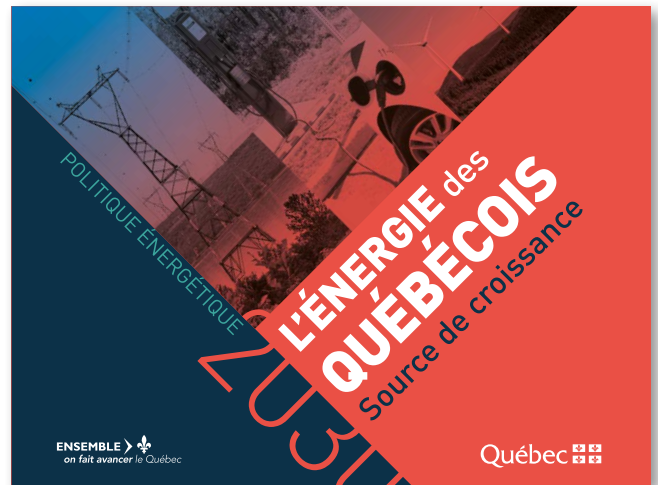
## Une politique énergétique qui promet

Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIE

Certains éléments de la Politique énergétique 2030 sont parus dans les médias avant sa diffusion, comme le TEQ, un nouvel interlocuteur unique en matière d'efficacité énergétique, et l'exclusion du nouvel éolien de la tarification. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner dans les commentaires sur l'actualité énergétique diffusés sur le site de l'[AQCIE](#), ces mesures répondent à des demandes maintes fois réitérées dans nos mémoires.

Une première lecture de la Politique confirme cette impression positive, même si certains éléments seront à surveiller dans les différentes étapes de son application. Nous nous réjouissons de voir la création de plusieurs nouveaux lieux de concertation et de décision, auxquels la participation des industriels devient un enjeu, comme Transition énergie Québec et sa Table des parties prenantes, ainsi que deux groupes de travail que nous décrivons plus bas.

Voici un bref survol de ce que les industriels trouveront dans cette Politique.



### ORIENTATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DE L'INDUSTRIE

« Faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.<sup>1</sup> » Telle est la Vision rassembleuse de la nouvelle Politique énergétique 2013. Il s'agit certes d'un programme enthousiasmant, mais qui donne l'impression, comme dans plusieurs documents du gouvernement, de n'en avoir que pour l'économie nouvelle.

Plus loin<sup>2</sup>, la Politique souligne que grâce à l'électricité dont le Québec dispose, il peut développer de nouveaux secteurs manufacturiers (véhicules électriques, technologies

de production d'énergie nouvelle) et *maintenir* les filières d'avenir bien implantées (aéronautique, technologies de l'information). Regrettable que le « reste », qui compose pourtant la vaste majorité de l'activité industrielle québécoise, ne soit pas reconnu à sa juste valeur.

*Agir sur les choix énergétiques des entreprises industrielles<sup>3</sup>* constitue l'un des leviers de la section de la Politique traitant de la transition vers une économie à faible empreinte carbone. Alors que les leaders de l'efficacité énergétique du réseau Écoélectrique d'Hydro-Québec sont pour une bonne part composés des industries grandes consommatrices d'électricité, il peut surprendre d'apprendre dans la Politique que : « Cette industrie énergivore présente un énorme potentiel sur le plan de l'efficacité énergétique et de la substitution énergétique.<sup>4</sup> »

1. [L'Énergie des Québécois Source de croissance](#), Politique énergétique 2013, P. 11

2. Op. cit. p. 21

3. Op. cit. p. 35

4. Ibid.

## RABAIS TARIFAIRE POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

Reconnaissant le rôle essentiel pour l'économie du Québec des quelque 150 entreprises soumises au tarif de grande puissance (Tarif L) d'Hydro-Québec – 25 % de l'emploi et 40 % des investissements du secteur manufacturier québécois – le dernier budget du Québec souhaite stimuler leurs investissements par l'offre d'un rabais tarifaire<sup>1</sup>.

Ce rabais, pouvant atteindre 20 % du tarif d'électricité pendant une période de 4 ans, permettrait à une entreprise de récupérer 40 % des investissements admissibles. Advenant que le projet permette aussi une réduction des émissions de GES, un rabais additionnel pouvant représenter jusqu'à 10 % de l'investissement serait aussi déduit de la facture d'électricité, portant à 50 % la récupération des sommes investies.

### UNE EXCELLENTE INITIATIVE, MAIS UNE « BARRIÈRE À L'ENTRÉE » TROP ÉLEVÉE

L'AQCIÉ tient à souligner ce geste du gouvernement, qui s'attaque à un réel problème d'insuffisance de l'investissement au Québec. Dans un contexte de compétitivité mondiale sans précédent, cette insuffisance peut entraîner de graves répercussions sur la pérennité des installations industrielles, qui jouent un rôle irremplaçable dans plusieurs régions du Québec.

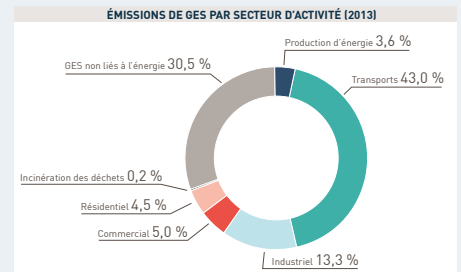
1. [Budget 2016-2017 – Le plan économique du Québec](#) PP. B-76-B81
2. [Politique énergétique 2030](#), P. 20

### Investir le moins élevé de 40 % du coût annuel d'électricité ou de 40 millions \$

Le coût de l'électricité d'un consommateur industriel d'électricité peut représenter de 25 % à plus de 75 % de ses frais d'exploitation. Pour investir 40 % de ce montant, ou un minimum de 40 millions \$ si cela s'avère moins élevé, il faut un projet d'une envergure peu commune dans la conjoncture économique actuelle. D'autant plus que les investissements associés au maintien des actifs ne sont pas admissibles à cette nouvelle mesure. Pour dynamiser l'économie du Québec, ce seuil devra être revu.

### Réduire les émissions de GES de 20 %

Pour obtenir le rabais additionnel associé à la diminution des émissions de GES, celles-ci doivent être réduites de 20 % à la suite des investissements. Les grandes industries ont déjà diminué de façon substantielle leurs émissions, notamment dans le contexte du Système québécois de production et d'échange des droits d'émission (SPEDE). Puisque les réductions additionnelles demandent des investissements substantiels, ici aussi le seuil s'avère trop élevé pour être vraiment incitatif.



**L'activité industrielle n'est déjà responsable que d'une partie bien plus faible des émissions de GES québécoises que le citoyen moyen ne le croirait<sup>2</sup>**

*Pour atteindre les objectifs essentiels que vise le gouvernement par cette mesure, un échange est nécessaire avec les grandes industries afin d'en revoir les seuils d'admissibilité. L'AQCIÉ n'a aucun doute que cette mesure puisse connaître un réel succès, et avoir un effet structurant à long terme sur l'activité industrielle du Québec, dans la mesure où la participation en sera facilitée.*

Cette impression que le travail d'efficacité énergétique reste largement à faire chez les grands industriels mène aussi à l'établissement de seuils trop élevés dans d'autres mesures mises de l'avant par le gouvernement, dont celle contenue dans le dernier budget du Québec pour favoriser l'investissement chez les clients assujettis au Tarif de grande puissance (Tarif L) d'Hydro-Québec (voir l'encadré ci-haut).

Plusieurs des actions considérées dans cette section sont toutefois très intéressantes, notamment :

- un meilleur soutien à la conversion des procédés et des chaudières industrielles;

- l'accès à des technologies écoefficientes et à des formes d'énergie plus propres pour remplacer les produits pétroliers;
- le maintien des contrats à partage de risque;
- l'appui aux autoproducteurs par l'allocation des forces hydrauliques du domaine de l'État;
- une intervention ponctuelle auprès d'entreprises en situation de précarité temporaire;
- le maintien de l'ouverture du gouvernement à l'égard des industries fortes consommatrices d'énergie « mais ayant des pratiques exemplaires en matière de réduction des GES<sup>5</sup> ».

>>>

5. Ibid.

## Une politique énergétique qui promet (suite)

Ailleurs dans la Politique, et notamment lorsqu'il est question de son articulation avec la Stratégie maritime<sup>6</sup> et avec le Plan Nord<sup>7</sup>, on retrouve la volonté du gouvernement de rendre disponible le gaz naturel liquéfié (GNL) ou le biométhane liquéfié dans les installations industrielles non desservies par le réseau gazier. Dans le cadre du Plan Nord, on évoque aussi la possibilité d'étendre le réseau de transport d'électricité « *partout où cela est possible et avantageux* »... ce qui pose la question de l'impact tarifaire d'une telle approche.

De plus, les industries forestières et agroalimentaires seront ciblées par plusieurs mesures de la Politique visant à favoriser l'utilisation de la biomasse<sup>8</sup> dans différentes applications, comme la cogénération ou la production de biocarburants et de biométhane.

### DE NOUVEAUX LIEUX DE CONCERTATION ET DE DÉCISION

#### Groupe de travail permanent sur les approvisionnements énergétiques industriels<sup>9</sup>

Reconnaissant le rôle central de l'approvisionnement énergétique dans l'intérêt que manifeste la grande industrie pour les régions du Québec, la Politique prévoit la création d'un groupe de travail permanent présidé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et réunissant le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère des Finances et Hydro-Québec. Ce groupe planifiera les développements des réseaux de transport d'énergie afin de répondre aux attentes des grands projets d'investissement industriels.

#### Groupe de travail sur les solutions novatrices aux défis technologiques<sup>10</sup>

En collaboration avec les associations industrielles, le gouvernement veut implanter des mesures novatrices de réduction des émissions de GES des industries. Il soutiendra la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer des solutions novatrices aux défis technologiques auxquels les Québécois font face. Le développement de technologies de captation et de séquestration du carbone, notamment pour le secteur des cimenteries, en est un exemple. Ces nouvelles technologies seront ensuite mises à la disposition de tous les établissements québécois qui émettent de grandes quantités de GES.

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Bien que l'organisme n'y soit pas nommé, Transition énergétique Québec (TEQ) jouera non seulement un rôle central dans la Politique énergétique 2030, mais aussi dans l'activité économique du Québec. Notre président soulignait dans son message ([voir en page 2](#)), combien il était essentiel que les grandes industries y jouent un rôle, en raison de l'envergure des mandats qui lui seront confiés. À ceux qu'il citait s'ajoute même la gestion des éventuelles redevances pétrolières et gazières<sup>11</sup>.

Et il y a encore plus, car TEQ sera aussi placé au centre de la recherche et développement dans les domaines « *de l'efficacité énergétique, des véhicules et procédés électriques, des usages et du stockage de l'électricité ainsi que de la production d'énergies renouvelables* »<sup>12</sup>. À cette fin TEQ :

- pourra miser sur des infrastructures de recherche ciblées;
- sera responsable de l'établissement quinquennal des sujets de recherche prioritaires, convenus avec les principaux intervenants de la recherche et de l'industrie;
- réalisera des projets de R et D au sein de regroupements industriels reconnus ou en partenariat avec des établissements et centres de recherche;
- coordonnera les programmes et budgets publics consacrés à la R et D sur tous les aspects de la consommation et de la production d'énergie.

*Avec toutes ces attributions,  
la représentation des industriels au sein de TEQ  
n'en est que plus essentielle.*

6. Op. cit. P. 40

7. Op. cit. P. 43

8. Op. cit. P. 53

9. Op. cit. P. 54

10. Op. cit. P. 62

11. Op. cit. P. 60

12. Op. cit. P. 29



## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

L'AQCIÉ a souvent demandé un renforcement des pouvoirs et de l'autonomie de la Régie de l'énergie, notamment lorsque le gouvernement avait décidé dans les projets de Loi 25 et 28 d'opter pour l'orientation inverse. Nous sommes donc heureux de lire dans la Politique que : « *le gouvernement s'engage à apporter plusieurs modifications substantielles à la Loi sur la Régie qui viseront entre autres à élargir ses pouvoirs et à simplifier les processus.*<sup>13</sup> » Voyons plus en détail les enjeux que soulèvent les modifications citées dans la Politique énergétique pour introduire « *plus de souplesse et de proactivité dans la fixation des tarifs* » :

- *Produire un avis proposant des solutions tarifaires qui s'inspirent des meilleures pratiques des autres États et territoires et qui visent notamment une simplification des options offertes aux clients.*

L'AQCIÉ soutient l'adoption des meilleures pratiques, mais il ne faudrait pas oublier que la Régie, Hydro-Québec et les intervenants devant elle se sont engagés dans un processus menant à une réglementation incitative, à la demande du gouvernement. Il est donc essentiel que cette démarche arrive à sa conclusion dans les délais déjà prévus. Quant aux options tarifaires, si c'est bien cela qui est visé par le texte, l'AQCIÉ aura certes des recommandations à faire en ce qui a trait aux tarifs industriels.

- *Simplifier ses avis publics et favoriser la tenue d'assemblées publiques afin de faciliter les échanges avec les personnes intéressées dans un cadre souple et convivial.*

Bien qu'il y ait toujours avantage à simplifier les processus, il ne faut pas perdre de vue que la réglementation de l'énergie est, par essence, une question complexe et hautement spécialisée. Elle ne peut être simplifiée à outrance, sous risque d'y perdre en précision et en efficacité. Il n'est donc pas certain que l'établissement d'un cadre souple et convivial soit en l'occurrence la finalité la plus désirable.

- *Encadrer les frais des intervenants qui se présentent devant elle dans une perspective de contrôle des coûts, avec l'établissement d'un plafond par dossier.*

La recherche d'une plus grande pertinence et d'une plus grande efficacité est tout à fait indiquée en matière réglementaire. Cependant le contrôle des coûts – et leur proportionnalité – doivent s'appliquer à toutes les parties, y compris aux services publics. Il serait ainsi possible de corriger l'actuelle asymétrie des moyens, un important enjeu que nous soulignons dans notre dernière édition.<sup>14</sup>

Par contre, l'établissement d'un plafond par dossier est une avenue moins prometteuse, car il n'est pas rare qu'une requête prenne des proportions imprévues au départ. Il faut aussi prendre garde à ne pas limiter les interventions au point de nuire à l'établissement d'une réglementation mesurée et équitable. Les coûts sociaux pourraient rapidement s'avérer beaucoup plus importants que les économies réalisées sur le processus réglementaire.

- *Exiger la création d'une réserve de capacité de transport de gaz naturel (10 %) pour la clientèle industrielle.*

L'utilisation du gaz naturel représente une voie intéressante de réduction de l'empreinte environnementale des activités industrielles. L'accroissement de sa disponibilité sera donc une excellente nouvelle pour tous. Dans la mesure où l'impact tarifaire ne sera pas démesuré, évidemment.

- *Proposer et produire des avis sur les retombées économiques des filières énergétiques lorsque cela est jugé nécessaire dans l'évaluation de certaines demandes.*

L'AQCIÉ tient à réitérer son opposition au financement de toute mesure de développement régional ou sectoriel à même les tarifs d'électricité. Car il s'agit alors de taxation et non plus de tarification. Maintenant que le gouvernement s'est résolu à extraire l'énergie éolienne additionnelle de la base tarifaire

>>>

13. Op. cit. P. 30

14. [Se représenter avec des avocats et des experts devant la Régie de l'énergie, ça coûte cher : l'asymétrie des moyens nuit à la réglementation](#), L'Énergique, Automne 2015, Vol 9 No 2, P. 4



## Une politique énergétique qui promet (suite)

en confiant son éventuel développement à Hydro-Québec Production, il serait contreproductif de réintégrer pareilles distorsions en tenant compte des retombées économiques de filières énergétiques particulières.

- *Établir un mécanisme de réparation qui favorisera la médiation entre le consommateur et le distributeur d'énergie et évitera la multiplication des recours de la part des consommateurs.*

Cette initiative pourrait s'avérer intéressante, y compris pour les consommateurs industriels, selon les avenues qui seront avancées et dans la mesure où tous les services publics y soient assujettis.

### Arrimage avec Transition énergétique Québec

Dès l'annonce de la création de TEQ, nous avons souligné que l'arrimage entre cet organisme et la Régie de l'énergie représentait un enjeu important. Dans le Message du président de cette édition ([voir en page 2](#)), celui-ci soulignait comment les prérogatives de TEQ et de la Régie pouvaient se trouver en porte-à-faux. La Table des parties prenantes de TEQ, qui se prononcera en amont de la Régie sur son plan directeur peut aussi mener à des situations délicates.

En cas de litige, laquelle des voix prévaudra ? Le ministère des Ressources naturelles ou le gouvernement seront-ils appelés à arbitrer ? Qu'elles aillent dans un sens comme dans l'autre, les réponses à ces questions seront lourdes de conséquences.

### Modernisation du processus d'autorisation des projets énergétiques

Dans la Politique énergétique, le gouvernement s'engage à réorganiser le processus d'évaluation des projets énergétiques pour le rendre plus efficace, tout en assurant plus de cohérence entre les organismes.<sup>15</sup> Ainsi, dans ses décisions, la Régie devra prendre connaissance des recommandations et avis du BAPE, de la CPTAQ et de toute autre instance de l'État appelée à se prononcer sur les enjeux d'un projet.

15. Op. cit. P. 31

16. Op. cit. P. 37

17. Op. cit. P. 43



### HYDRO-QUÉBEC

De par son rôle central dans le panorama énergétique québécois, et son impact inégalé en termes d'emploi et de retombées économiques au Québec, il est normal qu'Hydro-Québec occupe une place de choix dans la Politique énergétique. Nous sommes cependant préoccupés de l'impact tarifaire que pourraient avoir certaines des mesures qui visent la société d'État, si l'on n'exerce pas une vigilance minutieuse à l'égard des éléments qui entrent de plein droit dans les tarifs et de ceux qui n'y ont pas leur place.

Hydro-Québec nourrit l'objectif ambitieux de doubler ses revenus dans le même horizon que celui de la Politique énergétique 2030. Cette cible sera notamment atteinte par une plus grande activité internationale, ce qui représente une occasion en or pour les manufacturiers actifs au Québec qui seront ainsi invités à exporter leur expertise et leurs produits dans la foulée des avancées d'Hydro-Québec.

La commande faite à Hydro-Québec par la Politique énergétique 2030 est elle aussi impressionnante. Outre le développement et le financement des infrastructures et équipements du transport collectif électrifié<sup>16</sup>, et, dans le cadre du Plan Nord, l'extension du réseau de transport d'électricité « partout où cela est possible et avantageux »<sup>17</sup> le gouvernement se fixe plusieurs autres objectifs, auxquels la contribution d'Hydro-Québec est implicite ou explicite :

- *augmenter la production d'électricité renouvelable grâce à :*
  - *l'optimisation des équipements de production déjà en place;*
  - *la mise en valeur de la filière éolienne, notamment grâce à l'exportation;*



- trouver des solutions de remplacement au mazout et au carburant diesel pour l'ensemble des communautés hors réseau;
- apporter de nouvelles réponses à la demande de puissance;
- soutenir les industries ayant des besoins particuliers, notamment les serricultures et les stations de ski;
- augmenter les interconnexions avec les États et les provinces;
- optimiser les retombées des grands consommateurs.

Pour sa part, d'ici à 2020, Hydro-Québec :

- complètera le complexe hydroélectrique de la Romaine. Lorsqu'il sera terminé, le complexe aura ajouté 1 550 MW à son parc de production;
- planifiera la mise en œuvre de projets de production d'électricité pour répondre aux besoins de puissance du Québec;
- déterminera le prochain grand projet hydroélectrique qui répondra aux besoins futurs en électricité du Québec.<sup>18</sup>

Tout cela avec une évolution tarifaire qui ne devra pas dépasser l'inflation. Tout un défi, lorsque l'on ajoute à cela l'entretien du réseau, où le seul remplacement des disjoncteurs PK dépassera le demi-milliard \$ au cours des deux prochaines années.

### Diminution des surplus d'approvisionnement

Afin d'encadrer dans une certaine mesure la demande de nouveaux approvisionnements en électricité, la Politique énergétique indique une marge de manœuvre cible de 2,5 % des besoins annuels en électricité, alors que les surplus d'approvisionnement se situeraient actuellement à plus de 4 %. Selon la Politique, ce n'est qu'à l'atteinte du seuil de 2,5 % qu'Hydro-Québec pourra « envoyer un signal au marché, avec un préavis raisonnable, afin d'agir comme déclencheur de nouveaux approvisionnements. »<sup>19</sup>

Qu'un seuil ait été déterminé au-delà duquel aucun nouvel approvisionnement ne devrait être considéré est certes un élément positif. Il demeure cependant à s'assurer que les appels d'offres, lorsqu'ils seront requis, respecteront les règles de l'art. Cet enjeu a aussi été traité dans notre dernière édition.<sup>20</sup>

18. Op. cit. P. 48

19. Op. cit. P. 51

20. [Besoins réels et véritable concurrence : les conditions essentielles d'un appel d'offres](#), *L'Énergique*, Automne 2015, Vol 9 No 2, P. 10

### Tarifs industriels

Même si le gouvernement s'est déclaré par décret préoccupé de l'effritement de la compétitivité du Tarif L, la Politique énergétique n'hésite pas à qualifier les tarifs industriels québécois d'attractifs. Si c'était vraiment le cas, cela se saurait et le Tarif de développement économique qui propose une réduction temporaire de 20 % de ce tarif déjà « attractif » serait fort en demande. Pourtant aucun projet n'est encore annoncé après deux années de disponibilité.

Afin de palier des besoins plus immédiats et essentiels d'investissement dans les installations existantes des grands industriels actifs au Québec, le gouvernement a proposé dans son dernier budget une mesure spéciale à cet effet. De l'avis de l'AQCIÉ, qui regroupe une grande partie des industries visées par cette mesure, celle-ci représente une avenue très prometteuse, dans la mesure où les seuils d'admissibilité puissent être revus pour s'adapter à la réalité des industriels (voir l'encadré en page 5).



### GAZ NATUREL

Le gaz naturel est une forme d'énergie que les grands industriels utilisent volontiers en remplacement des produits pétroliers, dans la mesure où leurs installations puissent être desservies par le réseau gazier et que ce dernier ne soit pas saturé.

La Politique énergétique reconnaît le rôle stratégique que cette forme d'énergie est appelée à jouer dans la diminution des émissions de GES. Nous voyons de façon très favorable

>>>

## Une politique énergétique qui promet (suite)

que la Politique énergétique intègre plusieurs mesures qui faciliteront sa disponibilité :

- acquisition par Gaz Métro d'une marge excédentaire de transport équivalente à 10 % du volume de gaz naturel que l'entreprise prévoit distribuer au Québec, le coût associé à cette marge devant se refléter dans les tarifs<sup>21</sup>
- poursuite de l'extension du réseau gazier
- développement d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL), notamment dans le cadre de la Stratégie maritime et du Plan Nord
- accroissement de la production de gaz naturel renouvelable (biométhane)<sup>22</sup>

La disponibilité d'un réseau gazier ou de GNL est une annonce attendue de longue date par les alumineries situées sur la Côte-Nord du Québec, notamment pour poursuivre l'amélioration de leur bilan environnemental. L'AQCIE se réjouit avec elles, et avec les autres industriels en région éloignée, de ce train de mesures.

### LA SUITE, EN QUATRE ÉTAPES

La Politique énergétique 2030 prévoit quatre principales étapes à son déploiement ainsi que l'établissement d'un mécanisme de suivi.<sup>23</sup> La première des étapes consiste en la modification des lois existantes, et notamment :

- *La création d'un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique;*
- *La révision du rôle et des règles de la Régie de l'énergie relatifs à la surveillance du nouvel organisme, à l'autorisation de projets énergétiques et à la fixation des tarifs de l'électricité et du gaz naturel.*

Suivront l'élaboration de trois plans quinquennaux (2016 – 2020, 2021 – 2025, 2026 – 2030), ainsi que le développement et le suivi de plusieurs indicateurs de résultats permettant d'évaluer les progrès à l'égard de :

- *la production primaire d'énergie au Québec;*
- *la production d'énergie destinée aux consommateurs;*

- *la demande énergétique des ménages et des entreprises;*
- *les investissements privés et publics;*
- *les délais de réalisation (prévisibilité et longueur);*
- *la satisfaction de la population;*
- *les emplois;*
- *le PIB et la balance commerciale;*
- *les finances publiques.*

### CONCLUSION

La conclusion de la Politique énergétique 2030 est la suivante :

*« La politique énergétique québécoise, c'est le pacte que le gouvernement fait avec tous les types de consommateurs pour créer de la richesse, assurer notre qualité de vie et réduire les émissions de GES. »*

L'AQCIE abonde, et ajoute la sienne. Bien que la Politique énergétique 2030 confonde parfois l'économie souhaitée et l'économie réelle – en ne mettant l'accent que sur les activités industrielles nouvelles et vertes – les mesures qu'elle propose et la place spécifique accordée à l'activité industrielle sont des éléments très positifs et franchement rafraîchissants.

TEQ, sa Table des parties prenantes et les groupes de travail permanents évoqués dans cette politique sont autant de lieux où les industriels peuvent et doivent être présents afin d'assurer que les perceptions de l'activité industrielle québécoise, et de la compétitivité réelle des tarifs industriels d'électricité, soient remises au diapason de la réalité.

Les grands industriels actifs au Québec ne demandent pas mieux que de trouver des interlocuteurs disposés à échanger ouvertement et efficacement pour relancer l'activité industrielle et économique du Québec, selon les paramètres sociaux et environnementaux du nouveau siècle. Car ces paramètres sont aussi des critères de compétitivité.

*Si la réalité et les impératifs des industriels sont compris et respectés, nous pouvons faire, ensemble, un succès retentissant de cette nouvelle politique énergétique. ■*

21. Op. cit. P. 55

22. Op. cit. P. 54

23. Op. cit. P. 64



## **La politique énergétique du Québec 2016-2030** **Entre un sentiment de déjà-vu et une ouverture sur une gestion moderne et indépendante**

Par Normand Mousseau

*Professeur au Département de physique et titulaire de la Chaire de recherche de l'Université de Montréal sur les matériaux complexes, l'énergie et les ressources naturelles.*

*Il fut co-président de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.*

### **Privilégier une économie faible en carbone; mettre en valeur de manière optimale les ressources énergétiques du Québec; stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.**

Les objectifs de la nouvelle politique énergétique du Québec sont ambitieux et misent, sans réserve, sur la transformation de son panier énergétique comme un important levier de développement économique et de transformation sociale.

Pour y parvenir, le gouvernement libéral de Philippe Couillard propose principalement de revoir la structure de la consommation et des approvisionnements énergétiques du Québec d'ici 2030 grâce à une réduction de 40 % de la consommation de produits pétroliers, une augmentation de 15 % de l'efficacité énergétique et un ajout de 25 % de l'énergie renouvelable dont près de la moitié en bioénergie, des cibles choisies afin de respecter l'objectif plus large de réduction de 37,5 % des émissions de GES sur cette période. Cette transformation à grande échelle sera pilotée, en partie au moins, par un nouvel organisme (pour lequel le nom Transition énergétique Québec (TÉQ) a été évoqué), responsable à la fois des programmes d'efficacité énergétique et de la transition dans son ensemble, et redevable devant une Régie de l'énergie aux pouvoirs revus.

Les détails qui permettront d'atteindre les doubles objectifs de réduction de la consommation de pétrole et de développement économique sont encore manquants; on ignore également la nature des responsabilités du nouvel organisme, sa capacité à peser sur les décisions qui seront prises dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental et la force des mécanismes de rétroaction, essentiels à une transition réussie. Au-delà de ces imprécisions, toutefois, on ne peut s'empêcher de ressentir une certaine familiarité avec cette nouvelle politique. En effet, les grandes lignes annoncées en avril reproduisent largement la grande transformation énergétique qu'a vécu le Québec dans les années 1980, un copier-coller qui suggère une certaine incapacité de la part de décideurs à saisir ou à clarifier l'ampleur réelle de la reconstruction énergétique envisagée.

#### **LA PREMIÈRE RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE**

On l'oublie souvent : le Québec n'en est pas à sa première transformation énergétique majeure. Celle proposée par le gouvernement Couillard ressemble étrangement au bouleversement

>>>





## Entre un sentiment de déjà-vu et une ouverture sur une gestion moderne et indépendante (suite)

du début des années 1980, imposé par la mise en route des immenses ouvrages hydrauliques du Nord et l'arrivée soudaine, sur les réseaux électriques du Québec, d'une puissance renouvelable encore jamais vue. Afin d'absorber rapidement cette énergie, le gouvernement de l'époque déploya d'importants programmes d'électrification du chauffage résidentiel et des procédés industriels.

Couplés à une série de crises pétrolières mondiales et à divers programmes d'efficacité énergétique visant à relancer une économie en récession, ces efforts produisirent des résultats spectaculaires. Entre 1979 et 1986, en seulement 7 ans, la consommation de pétrole au Québec chuta de 43 %, passant de 22 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtép) à seulement 12,7 Mtép alors même que la part de l'électricité bondissait de 50 %, de 8,4 à 12,6 Mtép. Quant au 5 Mtép manquant, il s'explique à la fois par les programmes d'efficacité énergétique et le rendement supérieur de l'électricité par rapport aux hydrocarbures fossiles.

Cette transformation fut accompagnée de retombées économiques significatives : les investissements dans la rénovation et l'électrification du chauffage créèrent des emplois et de l'activité dans toutes les régions du Québec; la balance commerciale fut grandement améliorée par la réduction de la consommation de mazout; et la politique de faible coût de l'électricité permit d'attirer de nouvelles industries énergivores.

En termes absolus, et si on met de côté la durée de la transformation, qui s'est faite sur 8 ans dans les années 1980, la nouvelle politique énergétique actuelle reprend donc, 40 ans plus tard, les diverses cibles énergétiques et les grandes lignes de développement économiques qui furent une réussite pour le Québec d'alors. L'histoire ne se répète jamais pourtant et, dans un contexte national et mondial différent, il est difficile de croire qu'une vieille recette parviendra à fonctionner de nouveau. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les voies qui permettraient de réduire de 40 % la consommation de pétrole au cours des 14 prochaines années.

### LE QUÉBEC N'EST PLUS CE QU'IL ÉTAIT

La transformation énergétique des années 1980 a ciblé principalement le chauffage résidentiel et le secteur industriel, deux secteurs où les investissements nécessaires à l'électrification étaient relativement peu coûteux ou offraient des retombées économiques intéressantes. Est-il possible, aujourd'hui, de poursuivre sur la même voie?

En 2013, selon le gouvernement du Québec, 81 % de l'énergie consommée par le secteur résidentiel était d'origine renouvelable avec 7 % de mazout et le reste en gaz naturel. Impossible, dans ces conditions, de répéter l'expérience de l'époque en s'appuyant sur ce secteur. Quant au secteur industriel, seulement 14 % de sa consommation énergétique provient des hydrocarbures fossiles. Éliminer l'ensemble du pétrole de ces deux secteurs ne permettrait, au mieux, que de réduire de 17 % la consommation totale de ce combustible du Québec, loin de la cible de la nouvelle politique énergétique. Pas de doute, cette fois-ci, il faudra aussi mettre le secteur des transports à contribution, puisqu'il absorbe à lui seul les trois quarts de la consommation de pétrole du Québec. Ce défi est considérable : malgré presque une dizaine d'années de prix du pétrole élevé, ce secteur dépend toujours à plus de 99 % de ce combustible ce qui suggère que les alternatives énergétiques ou technologiques compétitives restent encore très limitées.

Quoiqu'il en soit, l'arrivée de nouvelles technologies pour les véhicules routiers n'offrirait que peu de retombées économiques : puisque l'essentiel des véhicules routiers est importé, les investissements visant simplement à remplacer ceux-ci par des alternatives propres ne généreraient aucune activité industrielle supplémentaire pour le Québec. Cette absence de solution évidente explique pourquoi la nouvelle politique énergétique maintient les objectifs du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, dont les impacts sur la consommation de pétrole seront négligeables, mais n'identifie pas les mesures additionnelles qui devraient permettre de réduire de manière brutale la consommation de pétrole tout en maximisant le levier économique des investissements attendus. Dans ces conditions, il est surprenant que le gouvernement ait choisi de ne pas viser également des gains du côté du gaz naturel, souvent beaucoup plus facile à déplacer.

Au-delà du pétrole, la nouvelle politique reprend le scénario des années 80 en prévoyant une augmentation de 15 % de l'efficacité énergétique, présentée avant tout comme une source d'approvisionnement. Cette augmentation cible, si on en croit les exemples donnés dans le document, l'utilisation de l'électricité du secteur résidentiel, là où, aujourd'hui, les gains économiques pour le Québec sont les plus faibles. En effet, si l'on ne peut être contre l'efficacité énergétique, la situation de surplus électrique du Québec diminue l'intérêt actuel pour cette option : chaque kWh économisé au Québec est aujourd'hui vendu moins cher sur les marchés étrangers! Dans le contexte actuel, il serait nettement plus rentable pour le gouvernement de privilégier l'efficacité énergétique dans le secteur manufacturier où cette dernière se conjugue avec une production plus efficace et plus compétitive, augmentant les retombées pour le Québec et de ne s'attaquer au secteur résidentiel que lorsque les surplus alors dégagés pourront être utilisés à meilleur escient.



Le copier-coller de la stratégie des années 1980 ne s'arrête pas à l'approvisionnement. La nouvelle politique prévoit, encore une fois, miser sur la valeur intrinsèque de l'électricité renouvelable produite ici pour attirer et retenir des industries énergivores. Or, malgré les efforts planétaires de réduction des émissions de GES, il n'est toujours pas facile de valoriser les énergies à faible émission de carbone. Pire, le marché de l'énergie a considérablement évolué ces dernières années et, dans plusieurs régions du monde, l'énergie se vend à des prix inférieurs à l'électricité québécoise.

C'est le cas, entre autres, du Moyen-Orient et du Sud des États-Unis qui disposent d'importantes ressources en gaz naturel qu'il est beaucoup plus rentable de brûler sur place que d'exporter. Même lorsque le Québec parvient à attirer ou à retenir ces industries, le nombre d'emplois créés par MWh consommés en vertu de rabais tarifaires ne cesse de diminuer à mesure que les industries deviennent plus productives, ce qui réduit les retombées économiques directes et indirectes de ces rabais. Dans le cas d'Alouette, par exemple, le gouvernement a accordé une aide supplémentaire sous la forme d'une baisse de tarif et d'un bloc additionnel de 70 MW (600 MWh sur une base annuelle) sans assurer la création d'un seul emploi!

Rejouant les rabais temporaires offerts dans les années 1980, alors que les surplus augmentaient rapidement, le gouvernement propose donc aux grands consommateurs des réductions de courte durée de 20 à 40 % en échange d'investissements en efficacité énergétique qui permettront d'améliorer leur compétitivité. Même si les détails manquent encore, la nouvelle politique énergétique fait aussi miroiter de nouveaux tarifs pour certaines industries plus sensibles à la compétition extérieure – on pense aux serres et aux centres de ski. Si cette orientation peut se défendre, les retombées économiques et structurantes de ces rabais, bien réels, resteront relativement faibles.

L'exportation fut un autre axe de développement privilégié dans les années 1980. En une ligne, la nouvelle politique reprend cette stratégie et annonce une volonté d'augmenter les interconnexions avec les États et provinces limitrophes. Sans aucun échéancier ni objectif défini, il est toutefois difficile d'évaluer avec précision l'ampleur des retombées économiques de ces orientations.

Clin d'œil final aux orientations énergétiques d'il y a 40 ans, le gouvernement ne peut éviter d'annoncer le déploiement de nouvelles infrastructures de production avec, comme objectif, une augmentation de 25 % de la production renouvelable d'ici 14 ans, incluant un saut de 50 % dans les bioénergies, qui représenteraient alors entre 11 et 15 % du panier énergétique québécois. Ici, heureusement, le gouvernement se fait prudent et

annonce que le déploiement de ces nouvelles infrastructures ne se fera, dans le cas de l'électricité à tout le moins, que si le besoin se fait sentir, lorsque les surplus d'Hydro-Québec redescendront à moins de 2,5 %, un critère qui laisse tout de même une marge de manœuvre considérable au gouvernement.

## UNE OMISSION INATTENDUE : LE SPEDE

En reprenant les orientations d'il y a près de 40 ans, la nouvelle politique énergétique passe sous silence une des évolutions énergétiques les plus importantes des dernières années: le marché du carbone. Mentionné une seule fois dans le document présentant la Politique énergétique 2016-2030, le Système de plafonnement et d'échange de crédits de carbone est pourtant la pièce centrale du programme de lutte aux changements climatiques du Parti libéral du Québec depuis une décennie et la source principale de financement des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Or, le prix du carbone et la possibilité pour le Québec d'adopter une stratégie possiblement rentable en s'appuyant sur le SPEDE ne sont ni discutés ni même présents en filigrane du document du 7 avril dernier. Des pistes dans cette direction auraient pourtant permis de sortir de la copie carbone pour entrer résolument dans le XXI<sup>e</sup> siècle, car le marché du carbone, que l'Ontario et le Manitoba s'apprentent à rejoindre, affectera le prix des combustibles fossiles et pourrait modifier significativement le poids respectif de celui-ci au cours des prochaines années. Ce marché offre également des occasions d'affaires potentielles pour les producteurs d'énergie à faibles émissions de GES, de même que pour les industries énergivores dont les marchés principaux se trouvent dans les provinces et États membres du SPEDE.

## UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE POTENTIELLEMENT GAGNANTE

Au-delà des cibles déjà discutées, un élément prometteur se démarque tout de même dans la nouvelle politique énergétique : la création d'une société (TÉQ) chargée de définir et de gérer les programmes d'efficacité énergétique et, on l'espère, d'appuyer l'ensemble de l'appareil gouvernemental à atteindre ses objectifs énergétiques. Cette société devrait fonctionner à distance du gouvernement et rendre des comptes quant à sa propre efficacité à une Régie de l'énergie aux pouvoirs revus, suivant un modèle de gouvernance qui fonctionne assez bien à l'étranger.

Les avantages d'une telle structure de gouvernance sont significatifs : une société à bout de bras du gouvernement sera plus à même de prendre des risques sans éclabousser le monde

>>>

## Entre un sentiment de déjà-vu et une ouverture sur une gestion moderne et indépendante (suite)

politique. De même, une obligation de rendre des comptes détaillés avec la possibilité pour la Régie de ne pas reconduire les budgets en cas de mauvais rendements mènera à une gestion plus serrée des programmes et de leurs retombées.

Les détails concernant cette nouvelle structure devraient être déposés sous peu. Il faut espérer que le mandat de celle-ci dépasse la simple Agence de l'efficacité énergétique, qu'on avait vue il y a une dizaine d'années, pour s'imposer, plutôt, comme la pièce centrale dans la politique de réduction des émissions de GES. Cette société pourrait alors penser les arbitrages de manière plus globale et maximiser, autant que possible, les retombées en réduction de GES et en avantages économiques de ses recommandations et de ses investissements. Si cette société a réellement les coudées franches, c'est à elle que reviendra le mandat d'évaluer les objectifs et les programmes sectoriels proposés dans la nouvelle politique énergétique afin de les remodeler dans un tout cohérent pour le Québec, laissant de côté les promesses et les objectifs coûteux pour se concentrer sur les mesures les plus prometteuses. Pour ce faire, la préparation de la nouvelle société devra avoir le soutien actif du bureau du premier ministre afin de lui assurer un droit de regard sur des dossiers, tels que le transport et l'aménagement du territoire, qui dépassent les responsabilités du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles.

Le rôle de la Régie de l'énergie dans cette structure de gouvernance n'est pas à négliger, c'est pourquoi elle a besoin, en parallèle, d'une révision en profondeur qui assure une plus grande diversité de ses commissaires ainsi qu'une meilleure indépendance, avec un processus de nomination et de renouvellement des mandats qui ne relève pas seulement du politique. En effet, contrairement aux tarifs d'Hydro-Québec, le suivi de la nouvelle société ne sera pas d'abord légal mais bien économique et technique, ce qui risque de placer la Régie plus souvent en opposition aux décisions des divers ministères.

Il faudra un courage certain au gouvernement pour mettre en place la nouvelle structure de gouvernance. Celle-ci représente donc une occasion inespérée pour remettre en cause le modèle québécois et donner le pouvoir à la Régie de retenir le financement de la nouvelle société, en cas d'insuccès, pour l'accorder alors par appel d'offres à d'autres entités capables de livrer la marchandise, suivant l'exemple de divers États américains.

### CONCLUSION

La politique énergétique du Québec présentée le 7 avril dernier ressemble, en grande partie, à un vieux remake des années 1980. En soit, la reprise d'une politique réussie ne pose pas de problème ; elle est plutôt le reflet d'une approche intelligente à la gestion. Malheureusement, comme on l'a vu, le Québec et le reste de la planète ont beaucoup changé en 40 ans et les solutions de l'époque ne permettent plus aujourd'hui de faire les transformations énergétiques qui s'imposent tout en appuyant le développement économique et social demandé. Telles que présentées, ces solutions ne réussissent pas à intégrer correctement la nouvelle politique énergétique au SPEDE, ce qui risque de coûter cher en n'intégrant pas les occasions d'affaires intéressantes qui pourraient y être liées à l'horizon 2030 et au-delà.

Dans ces conditions, le succès de cette politique dépendra largement de la qualité de la structure de gouvernance promise. Bien construite, indépendante, pouvant agir sur l'ensemble des dossiers et répondant sur une base annuelle de ses succès à la Régie de l'énergie, la nouvelle société créée par le gouvernement pourrait alors revoir en profondeur les cibles spécifiques annoncées pour se concentrer plutôt sur les meilleures voies à suivre afin d'atteindre les objectifs de développement environnemental, social et économique au cœur de cette politique, transformant notre rapport à l'énergie tout en dynamisant l'économie québécoise. Il ne reste plus qu'à espérer que le gouvernement osera aller jusqu'au bout de ces attentes. ■



## Stopper le déclin de l'industrie lourde au Québec ? Le point sur les incitatifs gouvernementaux

Par Jean Matuszewski  
Économiste et président, E&B DATA

Le Québec est une des rares régions parmi les économies avancées qui a réussi à conserver un parc diversifié de production dans l'industrie lourde. Pour la plupart de ces industries au Québec, l'accès à l'énergie électrique à des conditions compétitives se plaçait parmi les premiers facteurs de localisation. Ce parc, dont l'âge moyen est de plus de 50 ans, affiche cependant un déclin net<sup>1</sup>. La nouvelle politique énergétique fournit une aide temporaire (4 ans) et bienvenue par l'industrie pour le soutien aux projets de modernisation par le biais de rabais tarifaires. Ce soutien saura-t-il renverser le déclin ? La réponse doit notamment prendre en compte les autres mesures publiques de soutien aux entreprises en lien avec leur structure de coût.

### LE RÊVE DES INVESTISSEMENTS DE « CLASSE MONDIALE »

La recherche de la « classe mondiale » constituait l'investissement idéal lorsque prévalait la croyance au « super-cycle » des commodités. La nouvelle usine de classe mondiale combinait en effet l'atteinte d'économies d'échelle inégalées avec l'accès à l'équipement et aux procédés les plus productifs. Dans un contexte de faiblesse prolongée du prix des matières premières, les investisseurs pour de tels projets se sont pratiquement tous retirés.

C'est ce que les administrations publiques désireuses d'attirer de tels investissements doivent maintenant constater. Ainsi au Québec, une stratégie centrée sur l'attraction de nouveaux projets d'envergure avec des congés fiscaux particulièrement longs (10 ans) et généreux n'a eu que des résultats décevants. Les projets ont été rares, d'envergure relativement réduite et certains posaient même un risque pour les établissements concurrents déjà actifs au Québec. Même si les seuils d'admissibilité ont été réduits et la période de congé fiscal allongée, les résultats ne sont pas plus probants.

L'arrêt du déclin doit donc passer par d'autres mesures que celles visant à tout prix l'attraction de nouvelles capacités de production d'envergure.

### IL NE S'AGIT PAS TANT DE VOULOIR INVESTIR QUE DE POUVOIR INVESTIR

Dans une situation de surcapacité de production mondiale dans plusieurs industries de matières premières, surcapacité accompagnée d'un niveau de profitabilité inquiétant pour plu-

sieurs établissements, la question devient plutôt une question de choix entre les capacités de production que l'on ferme, et au contraire, celles qui méritent qu'on y réinvestisse. L'absence de réinvestissement entraîne en effet la disparition d'une capacité de production, à plus ou moins long terme. Même lorsqu'un établissement semble favorisé parce que présentant une productivité supérieure, l'accès aux capitaux requis n'est pas acquis pour autant. A cet égard, les incitatifs tels que la combinaison de crédits d'impôt à l'investissement et de l'amortissement accéléré du matériel de fabrication ou transformation favorisent à la marge les décisions d'investissement. Cependant, ces mesures en place depuis de nombreuses années au Québec ne suffisent pas à arrêter le déclin.

La recherche constante de réduction des coûts est évidemment exacerbée étant donné la faiblesse des prix. Sur quoi donc ces réductions peuvent porter ? Ces nouvelles mesures gagnent à être en phase avec l'évolution de la structure de coût des entreprises, tout au moins les coûts susceptibles de varier selon la localisation de l'entreprise (notamment l'énergie, la main-d'œuvre et le transport). À cet égard, les nouveaux incitatifs mis de l'avant dans le cadre de la politique énergétique (2016) mais aussi de la stratégie maritime (2015) sont des pas dans la bonne direction.

### PRÉVISIBILITÉ DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

La réduction de la consommation d'électricité atteint ses limites. Les actions d'efficacité énergétique demeurent souhaitables, mais s'appliquent le plus souvent à la périphérie des activités de transformation (ex. : manutention) plutôt qu'à la transformation elle-même, là où se trouve de loin la plus

1. Depuis 2000, pour une nouvelle implantation, on a vu cinq fermetures définitives d'usines parmi les grandes industries consommatrices d'électricité. Source : E&B DATA.

## Stopper le déclin de l'industrie lourde au Québec ? Le point sur les incitatifs gouvernementaux (suite)

grande part (80 % et plus) de la consommation énergétique d'un établissement d'une industrie grande consommatrice d'électricité. La réalité du traitement des matières premières (ex. : métaux primaires, produits chimiques) est que pour procéder à leur isolation, l'intensité énergétique (ex. : kWh/tonne) requise (ex. : pour leur fusion ou leur électrolyse) relève de facteurs physiques immuables.

Il est vrai que d'une génération de technologies de production à l'autre, des gains sont réalisés mais ces gains ont souvent un impact secondaire sur le niveau de rentabilité par rapport à l'évolution des prix des différentes sources d'énergie, prix souvent susceptibles de varier d'une région à l'autre. Dans le processus actuel de transition énergétique, la prévision des prix de l'énergie devient aussi difficile que stratégique. En effet, la prévisibilité et la stabilisation des coûts de l'énergie peuvent devenir des facteurs qui détermineront la viabilité de certains établissements, les gagnants étant ceux qui auront misé sur l'énergie dont le coût sera demeuré compétitif ou encore ceux qui se seront donné le maximum de flexibilité dans l'utilisation des différentes sources d'énergie. À ce titre, le rabais tarifaire accompagnant la nouvelle politique énergétique est un apport valable, quoique la question de la prévisibilité des tarifs à moyen terme et plus demeure entière.

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET ACCÈS COMPÉTITIF AUX MARCHÉS OUTREMER

L'amélioration des capacités de transport maritime constitue un potentiel pour réduire les coûts reliés aux approvisionnements et aux livraisons vers les marchés plus éloignés. Le Québec compte contribuer à ces gains de compétitivité par des investissements dans les zones industrialo-portuaires (ZIP). Ces investissements du gouvernement provincial de 300 millions \$ d'investissement public provincial (qui stimuleront vraisemblablement la participation des autres paliers de gouvernement) favoriseront les économies d'échelle et réduiront les coûts de manutention et de transport. Cette stratégie maritime encourage un mouvement naturel : c'est en effet dans les zones industrialo-portuaires que se sont réalisées les deux tiers de la valeur de l'investissement industriel lourd au Québec depuis plus de dix ans<sup>2</sup>.

### VERS UN REDRESSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES QUÉBÉCOISES CONSOMMATRICES D'ÉLECTRICITÉ ?

Les améliorations constantes de productivité se constatent visiblement par la réduction continue du niveau d'emploi par rapport aux quantités produites. À tel point que la part de la masse salariale devient pour plusieurs établissements de production une part secondaire dans les coûts totaux. Combinée avec une tendance à la hausse de la rémunération dans les économies émergentes, le différentiel avec les coûts de main-d'œuvre des concurrents situés dans ces régions devient lui-même secondaire, alors qu'il n'y a pas si longtemps, les coûts de main-d'œuvre constituaient un des premiers facteurs expliquant la perte de compétitivité des usines situées dans les pays industrialisés. Le mouvement de délocalisation n'est donc pas une fatalité.

Avec un transport maritime optimisé pour l'accès aux marchés éloignés, avec un accès à une énergie propre dont certains marchés semblent commencer à reconnaître la valeur<sup>3</sup>, avec une énergie électrique dont le prix compétitif est temporairement avantageux et dans une certaine mesure protégé de la volatilité qui affecte les autres sources d'énergies, le parc d'industries grandes consommatrices d'électricité québécois est en voie d'améliorer son positionnement compétitif. ■

**E&B (Economic & Business) DATA** est une société d'analyse économique. Ses clients se retrouvent parmi les grandes sociétés et associations industrielles, les institutions financières, les syndicats et les administrations publiques fédérales, provinciales et régionales.

2. E&B DATA, Capex-en-ligne. Excluant les immobilisations devant être situées directement sur le site de leurs matières premières (ex : extraction minière).
3. Rio Tinto obtient une surprime sur 5 à 6 % de sa production d'aluminium primaire réalisée à partir d'énergie hydraulique auprès de clients capables de valoriser cet attribut auprès de leur clientèle, notamment dans les marchés de consommation (ex. : voitures électriques).



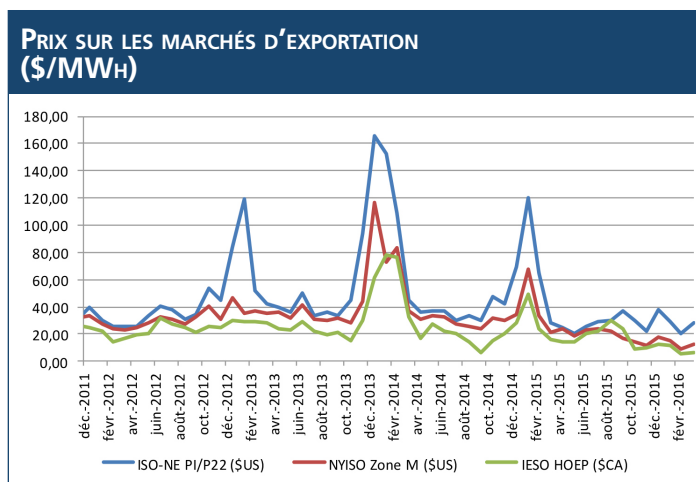


## Suivi des prix à l'exportation

Par Olivier Charest  
Directeur énergie, Canada  
Alcoa – Groupe Produits primaires et  
Trésorier de l'AQCIÉ

En mars 2016, l'électricité s'est vendue à un prix moyen de 5,19 \$/MWh sur le marché de gros de l'Ontario. Vous avez bien lu : pas 5,19 ¢/kWh, mais bien 5,19 \$/MWh, soit un demi-cent du kWh. Le chiffre étonne, même pour ceux qui ont suivi la dégringolade des prix du gaz naturel au cours des dernières semaines. De quoi réjouir les acheteurs de gaz naturel et d'électricité.

Après deux hivers rigoureux, nous avons eu droit, cette année, à un hiver assez doux dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord, marqué par le passage de *El Niño*. La faible demande en énergie qui en a découlé, de concert avec des niveaux très élevés de production de gaz naturel, ont causé un véritable effondrement des prix sur les marchés régionaux de l'énergie.



Sources : NYISO, IESO et ISO-NE

Exit les longues périodes de prix dépassant 100 \$US/MWh : cette année, les prix au comptant (spot), sur les trois principaux marchés d'exportation du Québec, se sont généralement maintenus sous les 40 \$US/MWh. En fait, de novembre 2015 à avril 2016, on constate des moyennes de près de 29 \$US/MWh (Nouvelle-Angleterre), 13 \$US/MWh (New York) et... 9 \$CA/MWh (Ontario)!<sup>1</sup> Une moyenne de moins d'un cent par kWh pendant 6 mois : du jamais vu!!

Sans surprise, le prix du gaz naturel a suivi un parcours similaire : au moment d'écrire ces lignes<sup>2</sup>, il se situait autour de 1,15 \$CA/GJ à AECO; mais on l'a vu sous la barre des 1 \$ à quelques reprises au cours des dernières semaines. Il faut remonter au siècle dernier pour trouver des prix aussi bas.

Bien que de tels niveaux de prix paraissent insoutenables à long terme, on pourrait en dire autant des hauts prix que l'on a connus lors des hivers 2013-14 et 2014-15. Éric Martel, PDG d'Hydro-Québec, a d'ailleurs reconnu récemment - et à juste titre - qu'il serait difficile pour son entreprise de maintenir son bénéfice net au même niveau qu'en 2014 et 2015, notamment en raison des ventes exceptionnelles réalisées lors de ces deux hivers.<sup>3</sup> Il faut dire qu'au-delà de l'exportation, Hydro-Québec avait aussi réalisé quelques TWh de ventes auprès d'Hydro-Québec Distribution (HQD) au prix (élevé) de marché de ces hivers, pour permettre à HQD de combler les besoins (plus élevés que prévus) de la clientèle québécoise; un phénomène que nous n'avons probablement pas vécu l'hiver dernier.

Malgré tout, la société d'État semble pour l'instant avoir évité le pire cette année. En effet, elle a rapporté à l'ONÉ avoir réalisé un prix de vente moyen de près de 75 \$CA/MWh sur les quelque 4,6 TWh exportés aux États-Unis en janvier et février 2016<sup>4</sup>, soit beaucoup plus que les prix spot du moment, tel qu'il ressort du tableau ci-dessus. En fait, il s'agit sensiblement des mêmes résultats – en prix et en volume - qu'en janvier et février 2015, alors que les prix *spot* étaient bien plus élevés. En somme, un bon début d'année, dans les circonstances.

Au-delà des contrats à long terme avec le Vermont, ces chiffres s'expliquent probablement par des contrats à terme, conclus alors que les perspectives de prix pour cette période étaient plus élevées. À l'inverse, les prix réalisés par Hydro-Québec aux

1. Moyenne des prix *day-ahead* aux interconnexions PI/PII (ISO-NE) et Massena (NYISO) et du *Hourly Ontario Energy Price* (IESO).

2. 29 avril 2016

3. Nous faisons référence, notamment, aux allocutions de M. Éric Martel à la CCMM, le 4 février 2016, et aux Matins ADP, le 11 mars 2016.

4. *Office national de l'Énergie*, [Sommaire des exportations](#), février 2016.

États-Unis au cours des deux hivers précédents étaient inférieurs aux prix spot d'alors; on le devine, pour la même raison. Il sera intéressant de voir pendant combien de temps Hydro-Québec arrivera à maintenir de tels revenus si les prix spot demeurent bas.

Et il se pourrait qu'ils le demeurent. Les indices à terme (*futures*) – pour le gaz naturel comme pour l'électricité – laissent pour l'instant présager des prix un peu plus élevés au cours des prochains mois, peut-être jusqu'à 30-40 \$US/MWh, en moyenne.<sup>5</sup> Cela dit, si la production de gaz naturel demeure forte et que l'été n'est pas trop chaud, l'augmentation pourrait être moindre, voire presque nulle.

Par ailleurs, comme par les années passées, les *futures* semblent annoncer une augmentation plus substantielle des prix pour l'hiver prochain - surtout sur ISO-NE, où la capacité de transport de gaz naturel demeure contrainte. Mais, ici aussi, les attentes sont moins élevées que pour les années passées, les prix à terme pour janvier et février 2017 demeurant pour l'instant sous la barre des 100 \$US/MWh.<sup>6</sup> Les turbulences des hivers 2013-14 et 2014-15 semblent pour l'instant être derrière nous. ■

#### MISE EN GARDE

Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Son auteur ne garantit d'aucune manière que ces informations soient exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif seulement et ne doit pas être interprété comme une recommandation relative à l'achat ou à la vente d'électricité ou de gaz naturel ou de quelque autre produit que ce soit, qu'il soit réel, financier ou autrement. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement et ni son auteur, ni L'Énergique, ne sont responsables des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document.

5. Toujours en date du 29 avril 2016

6. Toujours en date du 29 avril 2016

**L'AQCIÉ vous offre ses réflexions  
sur l'actualité énergétique.**

**Visitez régulièrement notre  
revue de presse commentée  
ou la page d'accueil de notre site Internet,  
à l'adresse [www.aqcie.org](http://www.aqcie.org).  
Nous y traitons brièvement  
des sujets qui vous intéressent,  
au gré de l'actualité !**



## QUOI DE NEUF À LA RÉGIE

### RÈGLEMENTATION INCITATIVE (MRI) – R-3897-2014

La Régie ayant fixé du 14 au 23 mars 2016 le déroulement de la phase I de ce dossier, Hydro-Québec a demandé d'en reporter la tenue sine die pour une série de motifs :

- les délais ne permettent pas d'étudier l'imposante documentation déposée à la suite de ses propres demandes de renseignements;
- des changements organisationnels importants sont survenus, avec la nomination de nouveaux cadres supérieurs responsables de ce dossier, et ceux-ci ont besoin de plus de temps pour prendre connaissance du dossier;
- en plus de la nécessité, pour la société d'État, de revoir sa stratégie d'audience et de changer de procureurs dans ce dossier.

Tout en reconnaissant le bien fondé des arguments d'Hydro-Québec, les intervenants s'opposent au report des audiences aux calendes grecques et demandent à la Régie de fixer une date, avant l'été 2016, pour la reprise des travaux afin de permettre l'implantation du mécanisme selon l'échéancier prévu.

Après une conférence préparatoire, tenue le 22 mars, la Régie propose de considérer séparément les dossiers du Transporteur et du Distributeur, ce qui répond aux préoccupations d'Hydro Québec puisque seul le Transporteur entend revoir ses positions. La Régie convoque alors une audience sur les moyens préliminaires, le 8 juin prochain, et annonce la tenue des audiences sur la phase I du 19 au 27 septembre prochain.

En raison de la vaste incidence de la réglementation incitative, dont il a souvent été question dans L'Énergique, de l'énergie et des ressources financières investies, l'AQCIÉ apprécie que la Régie remette ainsi rapidement le processus ses rails.

### POLITIQUE D'AJOUT AU RÉSEAU DE TRANSPORT – R-3888-2014 ET DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION RENDUE EN PHASE I – R-3959-2016 (TRANSPORTEUR), R-3961-2016 (PRODUCTEUR)

Cette requête vise à établir une politique sur la contribution financière du Transporteur aux installations permettant à un client de se raccorder à son réseau. Tout en favorisant l'ajout de clients au réseau, l'AQCIÉ estime que ces additions doivent se faire en respectant la neutralité tarifaire. Ainsi, les revenus de transport anticipés pour un ajout au réseau

devraient compenser la contribution octroyée, tout en défrayant le coût de service du Transporteur. Le montant maximum alloué ne doit pas avoir d'impact à la hausse sur les tarifs des usagers et, inversement, tout revenu additionnel généré au-delà de ce maximum devrait profiter à l'ensemble des usagers du service sous forme de baisse des tarifs.

Reconnaissant ce principe, dans sa décision du 19 décembre dernier, la Régie exigera que les contributions versées soient assorties aux raccordements générant de nouvelles ventes et que le suivi des projets se fasse par raccordement, et non par client, abrogeant ainsi, avec effet immédiat, une disposition des tarifs et conditions qui permettait exceptionnellement un suivi agrégé des projets du Producteur. D'une part, l'ancienne approche permettait au Producteur de ne pas contribuer financièrement aux projets dont les revenus ne satisfaisaient pas le calcul de l'allocation maximale et, d'autre part, de ne pas contribuer à la baisse des tarifs lorsque les revenus générés dépassaient ce calcul.

Hydro-Québec interjette appel de cette décision, et demande de sursoir à la poursuite du dossier en phase II, pour les motifs suivants :

- des sommes pouvant atteindre des milliards de dollars seraient en jeu;
- la Régie aurait bafoué des droits acquis pour les contrats négociés en vertu de la disposition qu'elle abroge;
- la Régie aurait décidé sur des questions affectant les opérations du Producteur sans que celui-ci n'ait été entendu;
- la décision comporterait des vices de fond de nature à l'invalidier.

Plusieurs échanges ont eu lieu sur cet imbroglio juridique et des décisions interlocutoires ont été rendues, stoppant la phase II du dossier R-3888 2014, donnant gain de cause à Hydro-Québec pour poursuivre sa requête en révision et amalgamant les requêtes du Producteur et du Transporteur.

Les argumentations des intervenants sur le bien fondé de ces requêtes en révision ont été présentées à la Régie le 10 mai dernier et, à l'évidence, l'AQCIÉ souhaite que la décision initiale de la Régie puisse être maintenue en substance, au bénéfice de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec. ■



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078

[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)